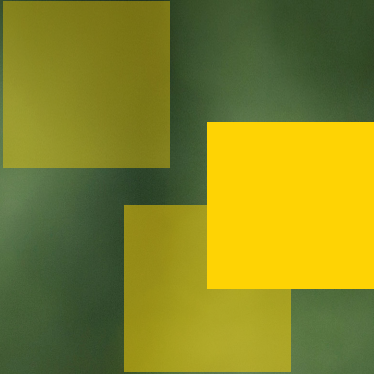




Fonds de Pensions Nestlé

Rapport annuel 2021



A close-up photograph of a person's face, partially obscured by dark-rimmed glasses. The person is holding a white document or book cover. The text 'Table des matières' is printed on the document. In the background, a white bowl containing a red liquid is visible on a light-colored surface.

Table des matières

Table des matières

Avant-propos

Message du Président du Conseil de fondation	2
--	---

Focus – Les nouvelles bases techniques LPP 2020

3

Le Fonds de Pensions Nestlé

Organisation	4
Chiffres Clés	7

Exercice 2021

Résumé de l'exercice	8
Bilan	12
Compte d'exploitation	13
Placements	14
Degré de couverture et situation actuarielle	20
Rémunération des avoirs et adaptation des rentes	21
Rapport de l'organe de révision	22

En cas de doute ou de différence d'interprétation, la version française prévaut sur les versions allemande et anglaise.

Contact

Fonds de Pensions Nestlé
Case postale 353
Avenue Nestlé 55
1800 Vevey (Suisse)
Téléphone : +41 21 924 64 00
E-mail: fonds-de-pensions@nestle.com
www.fpn.ch

Impressum

© Mai 2022 / Fonds de Pensions Nestlé
Réalisation: Fonds de Pensions Nestlé
Graphiste: Peter Scholl, Vevey
Photos: Getty Images

Avant-propos

Message du Président du Conseil de fondation

L'exercice 2021 aura été une fois de plus marqué par la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, le rebond des marchés financiers initié en mars 2020, avec les mesures extraordinaires mises en place par les gouvernements et les banques centrales pour soutenir l'économie, s'est poursuivi sur la majeure partie de l'année 2021. Le redémarrage économique s'est étendu à tous les secteurs d'activité, notamment du fait des campagnes de vaccination massives déployées dans la plupart des pays développés.

Profitant de cette situation favorable sur les marchés financiers, le Fonds de Pensions Nestlé (ci-après « le Fonds ») a enregistré une excellente performance de +10.2% en 2021 (contre +5.3% en 2020), contribuant ainsi à améliorer et consolider sa situation financière avec un degré de couverture augmentant de 118.+3% au 31 décembre 2020 à 127.4% à la fin de l'année écoulée. La réserve de fluctuation de 20% destinée à compenser les inévitables variations boursières a pu être ainsi entièrement constituée et des fonds libres ont pu être dégagés pour la première fois depuis l'exercice 2008.

Compte tenu de la performance du Fonds en 2021 et de sa situation financière à fin décembre 2021, le Conseil de fondation a décidé, durant sa séance ordinaire du 23 novembre 2021, d'attribuer un intérêt supplémentaire de 3% sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs présents au 31 décembre 2021. Cette attribution supplémentaire, venant s'ajouter au taux d'intérêt minimal de 1%, a ainsi porté la rémunération globale à 4% pour les assurés actifs pour l'année 2021. De plus, le Conseil de fondation a décidé d'attribuer une allocation unique et exceptionnelle équivalente à une demi-rente supplémentaire, versée en janvier 2022, aux bénéficiaires de rentes du Fonds.

Au niveau des prestations, les paramètres techniques du Fonds ont été adaptés au 31 décembre 2021 avec l'introduction des nouvelles bases techniques LPP 2020 et l'abaissement du taux d'intérêt technique de 2.25% à 2%. Les nouvelles bases techniques ou tables de mortalité (qui font l'objet de la section « Focus » du présent rapport) confirment que les personnes vivent de plus en plus longtemps, bien que l'augmentation de la longévité, thème retenu pour illustrer ce rapport, soit moins soutenue que par le passé. Ces deux modifications importantes n'ont cependant pas d'impact sur les prestations assurées pour les bénéficiaires de rentes en cours de paiement ainsi que sur les taux de conversion utilisés par le Fonds.

Cet exercice 2021 aura donc été très favorable, tant pour le Fonds que pour ses assurés actifs et ses bénéficiaires de rentes, ceci alors que les incertitudes liées à la situation exceptionnelle provoquée par la pandémie de COVID-19 depuis la fin de l'année 2019 semblent en passe d'être levées. Toutefois, les répercussions de cette dernière ne se sont certainement pas encore toutes dévoilées, ne serait-ce qu'au niveau de la forte hausse de l'inflation qui s'est manifestée avec le redémarrage de l'économie courant 2021.

Au moment d'effectuer cette rétrospective de l'année 2021, il est malheureusement impossible d'ignorer les événements tragiques découlant du déclenchement de la guerre en Ukraine à la fin du mois de février 2022, provoquant en premier lieu d'immenses souffrances humaines, particulièrement pour la population ukrainienne. La situation actuelle et les incertitudes liées au conflit ont également un impact considérable sur l'économie mondiale et les marchés financiers sur lesquels le Fonds investit ses actifs. Dans ce contexte incertain, le Conseil de fondation, le Comité d'investissement ainsi que la Direction, restent confiants que la situation financière actuelle du Fonds ainsi que sa stratégie d'investissement à long terme bien diversifiée permettront d'y faire face.



Peter Vogt
Président du Conseil de fondation



Focus – Les nouvelles bases techniques LPP 2020

Les bases techniques ou tables de mortalité sont un recueil d'observations statistiques d'une population définie pour une période donnée (généralement 5 ans) sur les probabilités de décéder, de devenir invalide, de changer d'état civil, d'avoir des enfants etc. Elles sont utilisées par les institutions de prévoyance pour procéder aux calculs :

- des taux de conversion permettant de traduire un montant accumulé de capital de prévoyance des assurés actifs en une rente de vieillesse ;
- des capitaux de prévoyance des rentiers ;
- des provisions techniques, dont notamment la provision pour renforcement de la longévité ;
- des primes de risque décès et invalidité.

En ce qui concerne les bases statistiques utilisées par le Fonds pour le calcul des différents éléments précités, il participe à l'élaboration des bases techniques dites « bases techniques LPP » avec 14 autres caisses de pensions, dont notamment ABB, comPlan, la Coop, le Credit Suisse, l'UBS, Migros, Publica, les CFF et Swiss Re.

Afin de tenir compte de l'évolution constante de ces données statistiques, les bases techniques sont mises à jour chaque 5 ans. Jusqu'à l'année dernière, le Fonds utilisait les bases techniques LPP 2015 mais il a adopté, sur décision du Conseil de fondation durant sa séance du 23 novembre 2021 et sur recommandation de son expert LPP, les nouvelles bases techniques LPP 2020.

Principaux enseignements du passage aux nouvelles bases techniques LPP 2020

Les deux plus importantes informations que révèlent ces nouvelles bases techniques LPP 2020 par rapport à celles de 2015 sont les suivantes :

- Si la tendance de l'allongement de l'espérance de vie est confirmée, cette augmentation a été moins soutenue que par le passé ;
- En revanche, les probabilités d'ouvrir le droit à une rente de conjoint ou de partenaire au décès ont été revues à la baisse par rapport aux bases techniques précédentes, reflétant ainsi les dernières observations.

Relevons enfin que les bases techniques LPP 2020 comportent les données statistiques de 2015 à 2019. Elles n'incluent donc pas l'année 2020 et, plus précisément, l'impact de la COVID-19 sur l'espérance de vie actuelle et future des retraités. Les conséquences à long terme sont encore très incertaines aujourd'hui et seront prises en considération dans les bases techniques LPP 2025.

Impacts de ce changement sur les taux de conversion du Fonds

D'un point de vue purement actuariel et toutes choses étant égales par ailleurs, si l'accroissement de la longévité a un impact négatif sur les taux de conversion puisque la durée attendue du versement des rentes augmente également, la réduction de la probabilité de devoir servir des rentes de conjoint ou de partenaire au décès a, quant à lui, un effet positif sur ces mêmes taux de conversion.

Les effets induits et conjugués par les nouvelles tables ne sont pas assez matériels pour nécessiter une adaptation formelle des taux de conversion du Fonds, ou autrement dit, la différence entre les taux de conversion selon les nouvelles bases techniques LPP 2020 et ceux des bases LPP 2015 se trouve dans une marge assez étroite pour ne pas devoir les réviser.

Ainsi, le Conseil de fondation a décidé de maintenir les taux de conversion du Fonds inchangés suite à l'adoption des nouvelles bases techniques LPP 2020 au 31 décembre 2021.

Impact sur les rentes en cours de paiement et sur les capitaux de prévoyance des rentiers

Les rentes en cours de versement étant garanties, ce changement de bases techniques n'a par conséquent aucun impact sur les montants versés aux bénéficiaires de rentes.

S'agissant des capitaux de prévoyance des rentiers et à taux d'intérêt technique constant, ils auraient été légèrement réduits suite à l'utilisation des bases techniques LPP 2020, en comparaison avec les bases techniques LPP 2015, puisque l'effet positif de la diminution de la probabilité de devoir verser une rente de conjoint compense plus que largement celui négatif de la légère augmentation générale de la longévité.

Cependant, l'augmentation des capitaux de prévoyance des rentiers constatée au passif du Bilan du Fonds résulte de la diminution du taux d'intérêt technique de 2.25% à 2% au 31 décembre 2021.

Organisation (composition au 31.12.2021)

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Peter Vogt, Président, Nestlé SA, Vevey
Hilary Halper, Nestlé Nespresso SA, Vevey
Sonia Studer, Nestlé Suisse SA, Vevey
Michèle Burger, Nestlé SA, Vevey
Gian Paolo Chiaia, Nestlé Suisse SA, Vevey
Mathieu Rieder, Société des Produits Nestlé SA, Vevey

Représentants des assurés

Marcel Baumgartner, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Frank Koch, Nestlé Suisse SA, Konolfingen
Oriane Seydoux, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Beat Hess, Nestlé Suisse SA, Vevey
Dominique Rovero, Nestlé Nespresso SA, Avenches
Marc-André Zingre, Société des Produits Nestlé SA, Orbe

Représentants des rentiers, avec voix consultative

Martin Suter, Montreux

Comité d'investissement

Représentants des employeurs

Mathieu Rieder, Président,
Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Gian Paolo Chiaia, Nestlé Suisse SA, Vevey

Représentants des assurés

Oriane Seydoux, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Beat Hess, Nestlé Suisse SA, Vevey

Direction

Christophe Sarrasin, Directeur
Jean-Pascal Coutaz, Administration
Christian von Roten, Investissements

Expert en prévoyance professionnelle

Didier Sauter, Aon Suisse SA, Nyon

Conseiller en placement

PPCmetrics SA, Nyon

Organe de révision

Ernst&Young SA, Lausanne





id	name	age	gender	email
1	John Doe	30	Male	john.doe@example.com
2	Jane Smith	25	Female	jane.smith@example.com
3	Mike Johnson	35	Male	mike.johnson@example.com
4	Sarah Brown	28	Female	sarah.brown@example.com
5	David Wilson	32	Male	david.wilson@example.com
6	Emily Davis	27	Female	emily.davis@example.com
7	Chris Miller	31	Male	chris.miller@example.com
8	Alice Taylor	29	Female	alice.taylor@example.com
9	Bob White	33	Male	bob.white@example.com
10	Grace Green	26	Female	grace.green@example.com
11	Frank Black	34	Male	frank.black@example.com
12	Chloe Grey	24	Female	chloe.grey@example.com
13	Benjamin King	36	Male	benjamin.king@example.com
14	Olivia Lee	23	Female	olivia.lee@example.com
15	William Hall	37	Male	william.hall@example.com
16	Isabella Scott	22	Female	isabella.scott@example.com
17	James Young	38	Male	james.young@example.com
18	Mia Adams	21	Female	mia.adams@example.com
19	Robert Baker	39	Male	robert.baker@example.com
20	Liam Clark	20	Male	liam.clark@example.com

id	name	age	gender	email
21	Charlotte Evans	29	Female	charlotte.evans@example.com
22	Matthew Lewis	31	Male	matthew.lewis@example.com
23	Amelia Harris	27	Female	amelia.harris@example.com
24	Christopher King	33	Male	christopher.king@example.com
25	Sophia Green	25	Female	sophia.green@example.com
26	Daniel Brown	30	Male	daniel.brown@example.com
27	Ava White	23	Female	ava.white@example.com
28	Joshua Black	35	Male	joshua.black@example.com
29	Madison Grey	26	Female	madison.grey@example.com
30	Andrew King	32	Male	andrew.king@example.com
31	Evelyn Lee	24	Female	evelyn.lee@example.com
32	Robert Hall	36	Male	robert.hall@example.com
33	Scarlett Scott	22	Female	scarlett.scott@example.com
34	William Young	38	Male	william.young@example.com
35	Grace Adams	21	Female	grace.adams@example.com
36	Benjamin Baker	39	Male	benjamin.baker@example.com
37	Olivia Clark	20	Female	olivia.clark@example.com
38	James Evans	37	Male	james.evans@example.com
39	Mia Lewis	28	Female	mia.lewis@example.com
40	Robert Harris	34	Male	robert.harris@example.com

Chiffres clés

	31.12.2021	31.12.2020
Degré de couverture	127.4%	118.3%
Fortune disponible	8 730.2	8 001.3
Engagements	6 853.9	6 763.2
– Capital de prévoyance des rentiers	4 046.2	4 023.7
– Capital de prévoyance des assurés actifs	2 600.7	2 460.0
– Provisions techniques	207.0	279.5
Réserve de fluctuation de valeur	1 370.8	1 238.1
Fonds libres	505.5	
Performance des placements (nette de frais)	10.2%	5.3%
Frais de gestion de la fortune	0.79%	0.57%
Allocation des actifs		
– Liquidités	1.4%	1.5%
– Actions	26.9%	29.2%
– Obligations	39.8%	40.2%
– Immobilier	23.2%	23.0%
– Placements alternatifs	8.7%	6.1%
Rémunération des avoirs de vieillesse	4.0%	1.0%
Taux d'intérêt technique	2%	2.25%
Tables de mortalité	LPP 2020	LPP 2015
Effectif total	14 654	14 626
– Dont effectif des actifs	8 715	8 697
– Dont effectif des rentiers	5 939	5 929

en millions de CHF

Résumé de l'exercice

Situation financière du Fonds

La performance du Fonds s'est élevée à 10.2% en 2021 et est, comme en 2020, supérieure à celle des institutions de prévoyance suisses de l'ordre de 8% selon les indices Credit Suisse et UBS. Elle se retrouve au-dessus de son benchmark stratégique (9.8%) qui ne tient par ailleurs pas compte des frais de gestion. Cette forte performance s'explique notamment par la hausse soutenue des marchés des actions qui fait écho à celle du bénéfice des entreprises, ce dernier s'inscrivant en effet en nette progression grâce à la réouverture des économies nationales permise par les campagnes de vaccination anti-COVID-19. Le degré de couverture, qui correspond au rapport entre la fortune de prévoyance disponible et les engagements d'une institution de prévoyance, est un indicateur de sa santé financière. Celui du Fonds s'est amélioré en 2021 en passant de 118.3% au 31 décembre 2020 à 127.4% au 31 décembre 2021. Cette évaluation tient compte des adaptations expliquées en détail dans le présent rapport, à savoir l'adoption des bases techniques LPP 2020, l'abaissement du taux d'intérêt technique à 2% ainsi que de la distribution des excédents octroyée aux assurés actifs et aux bénéficiaires de rentes.

Décisions du Conseil de fondation

Durant l'année 2021, le Conseil de fondation a pris les principales décisions suivantes :

- Adopter les nouvelles bases techniques LPP 2020 au 31 décembre 2021, ainsi que le nouveau taux de 0.4% pour le renforcement de la longévité ;
- Baisser le taux d'intérêt technique de 2.25% à 2% avec un maintien de la provision technique pour abaissement futur du taux d'intérêt technique de CHF 175 millions (voir explications sur la baisse du taux technique ci-dessous) ;
- Octroyer un intérêt supplémentaire de 3% sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs pour une rémunération totale de 4% au 31 décembre 2021 (voir explications sur la participation aux excédents ci-dessous) ;
- Ne pas adapter les rentes en cours de paiement au 1^{er} janvier 2022, mais octroyer une demi-rente mensuelle additionnelle unique pour 2021 (voir explications sur la participation aux excédents ci-dessous) ;
- Fixer le taux d'intérêt sur les avoirs de vieillesse à 1% pour l'année 2022 en ligne avec la décision du Conseil fédéral relative au taux d'intérêt minimum LPP ;
- Inclure une allocation de 4% à l'infrastructure dans l'allocation stratégique du Fonds. Cette allocation est créée en réduisant celles de l'immobilier international listé (-2%) et des obligations gouvernementales en monnaies étrangères (-2%) ;
- Reconduire PPCmetrics dans son rôle de consultant en investissement pour le Fonds à partir du 01.07.2021, pour une durée de 3 ans.

Baisse du taux d'intérêt technique

Le taux d'intérêt technique représente un taux d'escompte qu'utilisent les institutions de prévoyance pour déterminer le montant de leurs engagements envers les bénéficiaires de rentes, les taux de conversion, les provisions techniques et le niveau des primes de risque décès et invalidité.

Toutes choses étant égales par ailleurs, une baisse du taux d'intérêt technique :

- Augmente les engagements de prévoyance en faveur des bénéficiaires de rentes ;
- Péjore le degré de couverture ;
- Entraîne une diminution des taux de conversion.

Dans un contexte de fluctuations des marchés financiers et de persistance de faibles taux d'intérêt, le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de 2.25% à 2% afin de sécuriser davantage la situation financière du Fonds tout en réduisant son besoin de rendement. Ce dernier correspond au rendement nécessaire que le Fonds doit obtenir sur les marchés financiers pour maintenir son degré de couverture constant.

Comme mentionné précédemment, l'impact positif de l'adoption des nouvelles tables de mortalité sur les taux de conversion compense quasiment l'impact négatif de la baisse du taux d'intérêt technique. Le Conseil de fondation a dès lors décidé de conserver les taux de conversion actuellement utilisés, sans impact sur les prestations assurées. De plus, nous pouvons aussi souligner que cette décision permet de s'aligner au taux d'intérêt technique moyen utilisé par nos pairs.

Participation aux excédents

Chaque année, le Conseil doit se prononcer notamment sur les points suivants :

- Attribution et/ou dissolution de provisions techniques ;
- Attribution d'un intérêt supplémentaire sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs ;
- Attribution de prestations supplémentaires en faveur des bénéficiaires de rentes.

Au niveau des provisions techniques, seule la dissolution complète de la provision pour renforcement de la longévité a été opérée suite à des nouvelles bases techniques LPP 2020, provision initialement constituée et alimentée à cet effet.

Ensuite, les principes de base qui doivent dicter la politique de rémunération sont la performance du Fonds de l'exercice en cours, sa stabilité financière ainsi qu'une certaine équité entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes.

Suite à la très bonne performance du Fonds en 2021, sa situation financière s'est encore améliorée puisque l'objectif de réserve de fluctuation fixé à 20% a été atteint. Ainsi, le Fonds dispose de fonds libres avec un degré de couverture au-dessus de 120%.







Dans ce contexte, le Conseil de fondation a décidé d'attribuer un intérêt supplémentaire de 3% aux assurés actifs présents au 31 décembre 2021 pour une rémunération des avoirs totale de 4% et du versement exceptionnel d'une demi-rente mensuelle supplémentaire aux bénéficiaires de rente.

Bilan

En millions de CHF

	2021	2020
Actif		
Placements	8 792.9	8 070.7
Liquidités et placements à court terme	120.6	121.6
Actions	2 364.6	2 357.4
Placements privés	745.6	472.1
Obligations	3 500.9	3 247.6
Immobilier suisse	1 409.6	1 394.6
Immobilier international	634.2	460.7
Hedge funds	17.4	16.7
Créances et actifs transitoires	64.9	100.4
Avoirs et créances	46.4	71.6
Participation chez l'employeur	17.8	28.7
Compte de régularisation actif	0.7	0.1
Total de l'actif	8 857.8	8 171.1
Passif		
Engagements et passifs transitoires	69.0	113.7
Prestations de libre passage et rentes	53.2	68.7
Autres dettes	1.7	14.9
Compte de régularisation passif	14.1	30.1
Réserve de contributions des employeurs	58.6	56.1
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	6 853.9	6 763.2
Capital de prévoyance des assurés actifs	2 600.7	2 460.0
Capital de prévoyance des rentiers	4 046.2	4 023.7
Provision pour renforcement de la longévité	0	72.4
Provision pour risques décès et invalidité	32.0	32.1
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	175.0	175.0
Réserve de fluctuation de valeurs	1 370.8	1 238.1
Capital de fondation (« Fonds libres »)	505.5	0.0
Total du passif	8 857.8	8 171.1

Compte d'exploitation

En millions de CHF

	2021	2020
Cotisations et apports ordinaires et autres	329.3	340.5
Cotisations des employeurs	141.8	142.1
Prélèvement de la réserve de contributions employeur	-2.1	-2.7
Cotisations supplémentaires des employeurs	20.9	28.3
Cotisations des assurés	82.2	82.4
Primes uniques et rachats	85.2	90.3
Apport dans la réserve de contributions employeur	1.2	
Subsides du Fonds de garantie	0.1	0.1
Prestations d'entrée	99.6	98.1
Prestations d'entrée	30.9	23.0
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	7.8	6.0
Transfert de réserves d'autres fonds de pensions (Nestlé ou autres)	2.3	4.1
Transfert du Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé (rentiers)	58.6	65.0
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	428.9	438.6
Prestations réglementaires	-337.5	-338.9
Rentes	-308.5	-309.3
Prestations en capital et allocations uniques	-29	-29.6
Prestations extra réglementaires	-13.1	-0.2
Rentes volontaires – extra réglementaires	-13.1	-0.2
Prestations de sortie et versements anticipés	-165	-179.3
Prestations de libre passage en cas de sortie	-133.7	-148.3
Prestations versées suite à la liquidation partielle	-4.3	-8.0
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	-16.3	-9.3
Restitution au Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé	-10.7	-13.7
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-515.6	-518.4
Dissolution / (constitution) des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserve de contributions	-87.5	-51.4
Capital de prévoyance des assurés actifs	-48.8	0.0
Capital de prévoyance des rentiers	-22.4	-11.7
Provision pour renforcement de la longévité	0	-24.3
Provision pour risques décès et invalidité	72.4	8.3
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	0.1	0.0
Rémunération du capital épargne	-91.9	-23.5
Réserve de contributions employeur	3.1	-0.2
Charges d'assurances – Cotisations au Fonds de garantie	-0.9	-0.9
Résultat net de l'activité d'assurance	-175.1	-132.1
Résultat net des placements	816.1	409.6
Résultat brut des placements	882.7	453.0
Frais de gestion de fortune	-66.6	-43.4
Autres produits	0	0.1
Autres frais	-0.1	-0.5
Frais d'administration	-2.8	-2.5
Excédents des produits / (charges) avant constitution / (dissolution) de la réserve de fluctuation	638.1	274.6
Dissolution / (constitution) de la réserve de fluctuation	-132.6	-274.6
Excédents des produits (charges)	505.5	0

Placements

L'année 2021 – Rétrospective

Trois évolutions majeures ont caractérisé l'année 2021, et toutes trois sont intimement liées à la COVID-19.

Bien que la menace de la pandémie a significativement reculé, il est encore prématuré de déclarer cette dernière vaincue ou réduite à une simple endémie. Courant 2020, de nouveaux vaccins révolutionnaires à base d'ARN messager étaient mis au point en un temps record. Leur inoculation à des centaines de millions de personnes dès fin 2020 a été une prouesse tout aussi remarquable et porteuse d'espoir d'une fin proche de la pandémie. Et pourtant, rien n'était garanti au départ, si l'on se remémore la lenteur de la mise en route des campagnes de vaccination en Europe et surtout, dans les pays émergents, en comparaison à quelques pays comme les Etats-Unis. Mais rapidement, avec des écarts de quelques mois, les taux de vaccination de la plupart des pays développés atteignaient des niveaux de 50% à 60% à partir desquels leur progression ralentissait non plus en raison de l'indisponibilité du vaccin, mais de la réticence de la population non vaccinée.

La hausse des taux de vaccination a peu à peu permis de désengorger les hôpitaux, permettant aux gouvernements de relâcher progressivement les mesures sanitaires. Certes, il y a eu de nombreux imprévus et contretemps. D'abord avec le variant Delta apparu en été, sa plus grande nocivité forçant certains pays comme l'Autriche à revenir à des mesures de confinement strictes dès la fin de l'automne. Puis ensuite, le variant Omicron apparu en novembre et dont on pouvait au départ craindre le pire. Sa contagiosité plus élevée générait en effet des taux de nouvelles infections dépassant largement tout ce qui avait été vu auparavant. Or, comme constaté par la suite, sa plus faible nocivité permettait de réduire peu à peu les taux d'hospitalisation. Malgré tous ces contretemps, on pouvait ainsi, fin 2021, espérer se diriger vers une fin prochaine de la crise sanitaire.

Ce recul relatif de la pandémie a induit la deuxième évolution majeure caractérisant 2021, celle du rebond économique. La réouverture des économies nationales à tous les secteurs, y compris ceux qui avaient souffert le plus des mesures sanitaires, a généré un spectaculaire redémarrage de la consommation. Ce dernier était en grande partie également alimenté par les mesures extraordinaires de soutien fiscal et monétaire déployées par les gouvernements et les banques centrales. Le PIB de la plupart des pays développés retrouvait son niveau pré-pandémique durant le deuxième semestre. A partir de mars 2021, le niveau de bénéfice des entreprises s'est mis à grimper à une cadence très soutenue, aboutissant fin 2021 à une progression de 50% sur neuf mois, soit un niveau dépassant de 20% celui qui prévalait fin 2019.

Enfin, ce rebond économique a déclenché la troisième évolution majeure caractérisant 2021, celle d'une inflation

en nette progression qui était préalablement perçue par de nombreux analystes et banques centrales comme transitoire. En effet, le puissant redémarrage de l'économie avait provoqué un déséquilibre entre une demande forte (reprise de la consommation sur fond de relâchement des mesures de confinement) et une offre faible (goulets d'étranglement à la suite de la remise en route de nombreux circuits d'approvisionnement et niveau très bas des stocks). Ce déséquilibre a provoqué une hausse soutenue des prix que l'on pouvait espérer passagère en cas de retour à un équilibre naturel entre offre et demande. Cet espoir semblait toutefois s'estomper au fil des mois, l'inflation progressant pour atteindre fin 2021 des niveaux de plus de 7% aux Etats-Unis et 5% en Europe, soit des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis des décennies. Bien que le consensus des prévisions suggère que l'inflation pourrait d'ici fin 2022 redescendre à



des niveaux de 2-3%, elle se manifeste désormais de manière plus structurelle, notamment dans les salaires et dans l'immobilier.

Les banques centrales s'activent donc désormais pour resserrer leurs politiques monétaires afin de contrer cette forte inflation. L'une après l'autre, elles réduisent et arrêtent leurs programmes de rachats d'obligations (soutien monétaire par injection de liquidités). Ces derniers avaient atteint une ampleur historique sans précédent et avaient été mis en route ou amplifiés précisément pour lutter contre les impacts négatifs de la pandémie sur l'économie. Les banques centrales se mettent aussi à remonter leurs taux directeurs, des taux qui avaient été ramenés à des niveaux proches de zéro en 2020 afin, également, de soutenir l'économie face à la pandémie.

L'impact de ces trois évolutions majeures sur les marchés financiers a été globalement positif voire très positif sur les

marchés des actions. La performance des marchés des actions des pays développés se situe dans l'ordre de grandeur de 20-30% (en francs suisses) sur l'année 2021. Les actions n'ont donc pas été trop affectées par l'inflation et la menace de resserrement de politique monétaire des banques centrales, comme elles auraient dû l'être en théorie. Les obligations ont, en revanche et selon les attentes, bel et bien été négativement impactées par ces menaces, la plupart des marchés obligataires enregistrant des performances négatives en 2021. Les taux d'intérêt s'inscrivaient ainsi en hausse sensible dans la plupart des pays développés. Cependant, la performance des marchés des actions est nettement plus importante et explique l'essentiel de la forte performance réalisée par la plupart des institutions de prévoyance en 2021, et par le Fonds en particulier.



Performance du Fonds

Comme rapporté à la section qui précède, les marchés des actions ont ainsi très nettement progressé en 2021, ce qui s'est traduit par des performances des plus réjouissantes que ce soit par les institutions de prévoyance en Suisse en général que par le Fonds en particulier.

Le tableau qui suit met en exergue la contribution de chaque classe d'actifs à la performance absolue du Fonds de 10.2% en 2021. Cette dernière s'explique pour moitié environ par les actions cotées (5.5%), le reste provenant des actions placements privés (2.5%), de l'immobilier (également 2.5%) et enfin, de l'effet de change dû aux monnaies étrangères non couvertes (0.5%). La seule contribution négative à relever durant l'année sous revue provient sans surprise des marchés obligataires (-1.0%). Ainsi, l'impact de la hausse des taux d'intérêt de 2021 est donc limité pour le Fonds.

Principaux contributeurs à la performance absolue en 2021

Performance en %

	2021	2020
Actions cotées	5.5	4.3
Obligations	-1.0	1.8
Immobilier (suisse et international)	2.5	0.7
Actions placements privés	2.5	0.6
Effet de change	0.5	-1.4

La principale mesure de la qualité de la performance du Fonds est la comparaison de sa performance avec celle de son benchmark stratégique qui se situe, en 2021, à 9.8%. Le Fonds a ainsi surperformé son benchmark stratégique de 0.4%. La contribution positive des actions placements privés explique l'essentiel de ce résultat, les investissements de cette classe d'actifs ayant fortement surperformé leur benchmark.

S'agissant de l'évaluation de la performance du Fonds par rapport à ses pairs, c'est-à-dire celle d'autres institutions de prévoyance en Suisse, nous utilisons les indices calculés par l'UBS et le Credit Suisse (les définitions dans les notes du tableau ci-dessous donnent plus de précisions). Avec une performance de 10.2% pour l'année 2021, le Fonds surperforme ses pairs de plus de 2%. Les indices précités réalisent en effet des performances de respectivement 7.8% et 8.1% sur cette période. La surperformance du Fonds par rapport à ces indices s'explique essentiellement par les actions placements privés. L'allocation du Fonds à cette classe d'actifs qui a bien performé en 2021 est supérieure à celle des indices.

Répartition en %

	Allocation effective	Allocation stratégique
Liquidités et placements à court terme	1.4	2.0
Actions	26.9	27.0
Actions placements privés	8.5	7.0
Obligations	39.8	41.0
Immobilier suisse	16.0	16.0
Immobilier international	7.2	7.0
Hedge funds*	0.2	0.0
Total	100.0	100.0

* Ce pourcentage correspond aux investissements résiduels dans les hedge funds et qui ne peuvent pas être liquidés rapidement

Il convient enfin de souligner que le Fonds surperforme également ces deux indices sur des périodes plus longues (trois, cinq et dix ans).

Allocation des actifs

Le tableau ci-dessus présente les allocations effectives des actifs financiers du Fonds au 31 décembre 2021. Un processus mensuel de rebalancement des investissements du Fonds permet de maintenir une allocation effective proche de l'allocation stratégique (dernière colonne du tableau). Des écarts sont toutefois inévitables suite aux fluctuations naturelles des cours boursiers.

Frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de la fortune contiennent tous les frais payés par le Fonds en lien avec son activité de gestion courante de ses investissements. Ils incluent :

- Les charges liées à la gestion de la fortune, y compris les frais inhérents aux placements collectifs, payés indirectement par le Fonds ;
- Les frais de transaction et impôts comme par exemple le timbre fédéral ;
- Les autres frais comprenant les coûts liés au conseil et à la banque dépositaire, ainsi que les coûts internes (salaires, informatique, etc.) liés à la gestion de fortune.

En 2021, les frais de gestion de la fortune du Fonds s'élèvent à 0.79% et sont supérieurs à ceux de 2020 qui étaient de 0.57%. Cette hausse provient principalement des excellentes performances obtenues dans les investissements en actions placements privés qui donnent lieu à des frais de performance plus élevés que d'ordinaire. Rappelons toutefois que ces fortes performances sont nettes de frais de gestion.

Investissements responsables

Depuis 2018, le Fonds a adopté une politique d'investissement responsable avec pour objectif de soutenir une performance plus durable et mieux gérer les risques inhérents de

Comparaison de la performance du Fonds

Performance en %

	1 an	3 ans ¹	5 ans ¹	10 ans ¹
Le Fonds	10.2	9.8	6.8	5.8
Benchmark stratégique ²	9.8	9.6	6.9	6.3
Indice Credit Suisse ³	7.8	7.5	5.2	4.9
Indice UBS ³	8.3	7.9	5.6	–

1) Annualisé

2) C'est le seul indice pour lequel nous indiquons des performances brutes de frais

3) Les indices Credit Suisse et UBS sont calculés sur la base de la performance réalisée par les caisses de pensions qui ont déposé leur fortune de prévoyance auprès de ces deux établissements. La performance de l'indice UBS est nette de frais alors que pour l'indice Credit Suisse, nous présentons la performance nette de frais calculée selon nos hypothèses (performance brute de frais publiée par le Credit Suisse moins frais de gestion annuels correspondant à la moyenne nationale des fonds de prévoyance selon notre consultant en investissements PPCmetrics).

Enfin, il convient de mettre en exergue que sur le plus long terme, qui est l'échelle de temps la plus pertinente car la plus en phase avec l'horizon temps d'une institution de prévoyance, le Fonds dégage une surperformance vis-à-vis notamment de ses pairs (cinq et dix ans dans le tableau ci-dessus).

ses investissements. Définie en collaboration avec le Groupe Nestlé, cette politique s'articule autour de quatre axes principaux qui sont les suivants:

1. Stratégique, à savoir la prise en compte, dans la mesure du possible, des critères ESG qui s'ajoutent aux critères financiers habituels de rendement, de risque et de coûts;
2. Mise en application qui consiste à intégrer les critères ESG dans la sélection des gérants de fortune ainsi que dans la définition des mandats externes attribués;
3. Contrôle et suivi régulier des facteurs ESG des investissements du Fonds en évaluant ses gérants de fortune externes;
4. Communication sur les engagements du Fonds en matière d'investissements responsables.

En 2021, deux initiatives en matière d'ESG ont été lancées en rapport avec les deux premiers axes cités précédemment.

La première concerne la mise en œuvre des exclusions ESG approuvées par le Conseil de fondation en novembre 2020.

Pour rappel, la décision était d'exclure les entreprises dans lesquelles le Fonds est indirectement investi par le biais des mandats de gestion octroyés à des gérants de fortune externes et qui sont en lien avec les principes suivants:

- Exclusions des armes controversées
- Exclusions liées aux violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Exclusions du charbon

La deuxième initiative est la prise en compte explicite de critères ESG dans le nouveau programme d'investissement en infrastructure qui sera lancé en 2022. Ce dernier a pour objectif d'être diversifié globalement tout en ayant une empreinte ESG matérielle. Celle-ci sera réalisée par une allocation significative dans les secteurs ESG, notamment celui de la transition énergétique et des énergies renouvelables. Ensuite, les exclusions ESG discutées précédemment feront partie des contraintes figurant dans les directives d'investissements du programme d'infrastructure. Enfin, une matrice d'analyse comprenant des problématiques ESG

spécifiques à l'infrastructure permettra de déterminer un score sur les trois piliers «E», «S» et «G» pour chaque opportunité d'investissement. Les opportunités qui obtiendront un score jugé insuffisant sur un des piliers ESG seront exclues du programme d'infrastructure.

Enfin, nous rappelons que les gérants externes en charge de la gestion de la fortune du Fonds sont suivis étroitement à la fois sur les critères financiers (rendement, risque et coûts) et les critères ESG. Ainsi, avec l'aide de consultants, le Fonds s'est appuyé en 2021 sur des évaluations ESG indépendantes de ses gérants de fortune. Elles reposent sur l'intégration explicite de critères ESG dans leurs processus d'investissement (y compris dans l'engagement actionnarial et le vote aux assemblées générales), et l'importance des ressources (humaines et matérielles) engagées dans le domaine ESG.

Sur la base de ce qui précède, nous pouvons confirmer que tous les gérants de fortune du Fonds ont obtenu une évaluation ESG satisfaisante, excepté un gérant dont la pratique dans le domaine ESG doit être améliorée. Une discussion formelle a été engagée avec ce gérant afin qu'il prenne des mesures adéquates. Par la suite, il nous a présenté un plan de développement qui devrait lui permettre de rattraper son retard par rapport aux autres gérants; sa mise en œuvre sera suivie attentivement.

Pour conclure, le Fonds va en 2022 analyser l'impact du risque climatique sur ses investissements et sur sa gestion.

Activités du Comité d'investissement

En 2021, les principales activités et décisions du Comité d'investissement (ci-après «le Comité») ont été les suivantes:

- La proposition au Conseil de fondation d'inclure une allocation de 4% à l'infrastructure dans la stratégie de placement du Fonds. Cette proposition a été approuvée par le Conseil de fondation en novembre 2021;
- L'engagement d'un gérant de fortune en infrastructure pour un programme d'investissement de 300 mio de dollars américains, selon une approche globale et bien

diversifiée sur les segments les moins risqués de cette classe d'actifs (les segments « Core » et « Core Plus ») avec une empreinte ESG matérielle. Cette dernière se traduit notamment par une exposition sectorielle significative dans la transition énergétique et les énergies renouvelables;

- La mise en place de nouveaux mandats pour l'implémentation des exclusions d'investissement dans les entreprises liées aux armes controversées, au charbon ou qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Ces exclusions avaient été approuvées par le Conseil de fondation en novembre 2020 ;
- L'engagement de deux nouveaux gérants en immobilier suisse non coté pour un investissement total d'environ CHF 100 mio. Ces investissements font suite à la décision prise en 2020 d'augmenter la part non cotée de l'immobilier suisse à 75% contre 50% aujourd'hui ;
- La proposition au Conseil de fondation de reconduire PPCmetrics dans son rôle de consultant en investissements pour le Fonds à partir du 01.07.2021, pour une durée de 3 ans. Cette recommandation a été faite suite à une mise au concours dudit mandat et a été approuvée par le Conseil de fondation en mai 2021.

Le Comité va aussi poursuivre ses efforts dans la continuité des années précédentes et il a ainsi validé les principales priorités suivantes pour 2022 :

- L'analyse de nouvelles classes d'actifs et d'opportunités d'investissements susceptibles d'être éligibles dans la stratégie de placement actuelle du Fonds, en particulier les opportunités d'investissements ESG comme les « green bonds » ;
- La quantification et la gestion du risque climatique des investissements du Fonds ;
- L'implémentation d'un nouveau fonds d'infrastructure qui respecte l'approche d'investissement décidée ;
- Le développement du reporting ESG actuel afin de mieux évaluer la trajectoire de décarbonation de l'immobilier suisse.

Conclusion

La sortie de pandémie semble devenir peu à peu le scénario principal pour les mois à venir même si une recrudescence de cette dernière n'est pas à exclure, par exemple en cas d'apparition de variants plus dangereux. L'excellent résultat du Fonds en 2021 s'explique ainsi par l'amélioration de la situation sanitaire et par le très fort rebond économique qui en a résulté, notamment au niveau de la progression du bénéfice des entreprises et de son impact sur le cours des actions. Cette progression devient peu à peu le seul moteur de la performance des actions, les banques centrales resserrant leurs politiques monétaires pour lutter contre l'inflation. Ce changement de paradigme représente certes

des risques, notamment si la croissance économique faiblit, mais constitue également un réjouissant retour aux fondamentaux dans lequel les marchés financiers devraient dans le futur moins dépendre des banques centrales.





Degré de couverture et situation actuarielle

Situation actuarielle

En millions de CHF

	31.12.2021	31.12.2020
Fortune disponible	8730.2	8001.3
Capitaux de prévoyance		
Assurés actifs	2600.7	2460.0
Bénéficiaires de rentes	4046.2	4023.7
Abaissement futur taux d'int. technique	175.0	175.0
Renforcement longévité	0.0	72.4
Risque décès et invalidité	32.0	32.1
Total des engagements	6853.9	6763.2
Surplus technique		
dont réserve de fluctuation de valeurs	1370.8	1238.1
en % des engagements	20.0%	18.3%
dont fonds libres / découvert	505.5	0.0
en % des engagements	7.4%	0%
Degré de couverture, selon OPP 2	127.4%	118.3%

Fortune disponible

La fortune disponible utilisée pour le calcul du degré de couverture est obtenue en soustrayant du total de l'actif du bilan, les dettes, les passifs transitoires ainsi que la réserve de contributions employeur.

Engagements

Les engagements du Fonds sont composés :

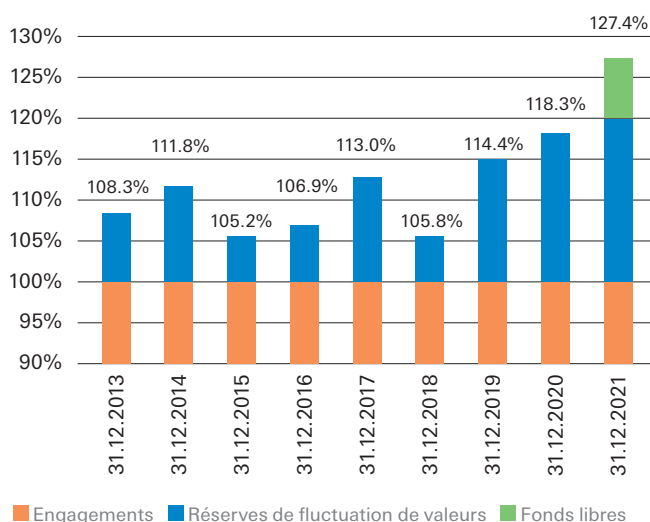
- du **capital de prévoyance des assurés actifs** qui correspond à la somme de leur avoir de vieillesse ;
- du **capital de prévoyance des rentiers** qui correspond à la somme des réserves nécessaires pour garantir le versement des rentes en cours de paiement. Depuis le 31 décembre 2021, il est calculé avec les nouvelles bases techniques LPP 2020 en tenant compte d'un taux d'intérêt technique révisé de 2% ;
- de la **provision pour renforcement de la longévité** destinée à couvrir les coûts liés à l'augmentation de l'espérance de vie des rentiers, permettant ainsi de financer l'introduction de nouvelles bases techniques. Le Fonds ayant adopté les nouvelles bases techniques LPP 2020 au 31 décembre 2021, cette provision a été par conséquent dissoute à cette date. Elle sera par la suite reconstituée et ce dès l'exercice 2022 d'un montant annuel équivalent à 0.4 % du capital de prévoyance des rentiers ;
- de la **provision pour risques décès et invalidité** dont le but est d'absorber les fluctuations entre le coût effectif des sinistres liés aux cas d'invalidité et de décès enregistré durant l'année sous revue et leur coût moyen attendu. Cette provision s'élève à CHF 32 mio au 31 décembre 2021 ;

- de la **provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique** qui sert à couvrir le coût futur résultant d'une éventuelle diminution du taux d'intérêt technique. Cette provision s'élève à CHF 175 mio au 31 décembre 2021.

Les provisions sont établies conformément au règlement pour provisions techniques et réserve de fluctuation de valeurs.

Degré de couverture

Le degré de couverture du Fonds au 31 décembre 2021 s'élève à **127.4%** (118.3% au 31 décembre 2020). Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance disponible du Fonds et ses engagements de prévoyance. Ces derniers sont composés des capitaux de prévoyance des membres actifs, de ceux des bénéficiaires de rentes ainsi que des provisions techniques.



Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs permet d'absorber les fluctuations des résultats des placements du Fonds. Au 31 décembre 2021, elle s'élève à CHF 1370,8 mio. La réserve de fluctuation de valeurs atteint ainsi au 31 décembre 2021 son montant cible fixé à 20% de ses engagements de prévoyance (elle s'élevait à 18.3% au 31 décembre 2020).

Fonds libres

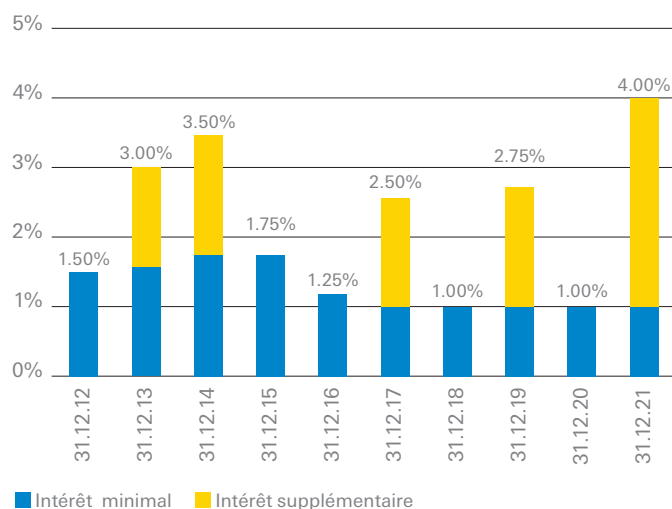
La réserve de fluctuation de valeurs ayant atteint sa valeur cible, le Fonds dispose de fonds libres d'un montant de CHF 505,5 mio au 31 décembre 2021.

Rémunération des avoirs et adaptation des rentes

Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs

En 2021, et sur décision du Conseil de fondation, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été crédités de l'intérêt minimal de 1% ainsi que d'un intérêt additionnel de 3%, portant ainsi la rémunération totale sur l'année sous revue pour les assurés actifs à 4%.

La rémunération annuelle des avoirs de vieillesse s'est élevée en moyenne à 2,24% les cinq dernières années (2,22% pour les dix dernières années). Elle reste sensiblement supérieure à la rémunération annuelle moyenne selon le minimum LPP (1% sur 5 ans et 1,27% sur 10 ans).



En %

	2021	2020	2019	2018	2017	5 years	10 years
Intérêt minimal	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.28
Intérêt supplémentaire (31.12)	3.00	0.00	1.75	0.00	1.50	1.24	0.94
Rémunération globale	4.00	1.00	2.75	1.00	2.50	2.24	2.22

Adaptation des rentes

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de fondation est tenu de prendre annuellement position sur les adaptations des rentes en cours de paiement. Il le fait sur la base de plusieurs paramètres soit le taux d'inflation, la performance du Fonds, sa santé financière, ainsi que le principe d'équité entre les assurés actifs et les rentiers.

Bien que le Conseil de fondation ait décidé de ne pas adapter les rentes en cours au 1^{er} janvier 2022, il a décidé d'octroyer à titre exceptionnel une demi-rente mensuelle additionnelle unique pour 2021.

En %

	2021	2020	5 Years ¹⁾
Taux d'adaptation des rentes (au 1 ^{er} janvier de l'année suivante)	0.0	0.0	0.0
Evolution du taux d'inflation	1.5	-0.8	0.25

1) Inflation entre le 01.01.2016 et le 31.12.2021



Fonds de Pensions Nestlé



Fonds de Pensions Nestlé,
Avenue Nestlé 55, 1800 Vevey (Suisse)